AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1109
FR0012616852-FS0387

19 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ABIONYX PHARMA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 18 mai 2021, M. Sadok Belmokhtar a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 mai 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ABIONYX PHARMA[1] et détenir 1 271 006 actions ABIONYX PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ABIONYX PHARMA sur le marché.

[1] Anciennement dénommée CERENIS THERAPEUTICS HOLDING.
[2] Sur la base d'un capital composé de 24 642 664 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.